

La loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, votée en 2015 entraîne des changements importants au niveau de la gestion des déchets. Pour répondre à cette obligation, des évolutions importantes vont être mises en place par la CC ELAN au niveau des collectes des déchets ménagers et des modes de facturation, pour son application horizon 2023.

1^{RE} ÉTAPE



**INSCRIPTION OBLIGATOIRE de chaque PARTICULIER,
PROFESSIONNEL, ASSOCIATION au service DÉCHETS CC ELAN
du territoire de la Communauté de Communes ELAN**

AVANT le 31 JANVIER 2021



Ce formulaire servira
notamment pour vous doter
de bacs à ordures ménagères.



OÙ TROUVER LE FORMULAIRE ?

Distribution mise sous film
dans vos boîtes aux lettres
avec le bulletin intercommunal ELAN
début janvier.

ET DISPONIBLE à partir du 01/01/21 :

- auprès de la CC ELAN
- dans les 24 mairies du territoire ELAN
- sur www.elan87.fr